

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'école n° 1
en date du 2 novembre 2020**

| Education Nationale | Parents d'élèves | Commune |
|--|---|---|
| <p>Présents : Directeur/ Directrice (<u>par téléphone du fait du protocole sanitaire</u>): Mme Chargé</p> <p>Enseignants : (Réunies en conseil de maîtres/ du fait du protocole sanitaire)) Mmes Courbaud, Jard, Houziaux, Debouvries El Jakani, Brunet-Vidot</p> <p>D.D.E.N.</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mme Miciak</p> | <p>Présents (par téléphone du fait du <u>protocole sanitaire</u>): Mme Toffin, Mme Jasnin, Mme Wafart</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mme Hatrel et Mme Medic</p> | <p>Présents (par téléphone du fait du <u>protocole sanitaire</u>) : Mme Bacou et Mme Cornillon</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : M.Verplaeste (Maire)</p> |

1. Bilan de la rentrée scolaire 2020/ Gestion du COVID

Formation des classes pour 2020-2021: 6 classes et 8 enseignantes

CP : 23 élèves Mme Courbaud

CE1 : 24 élèves Mme Chargé et Mme Brunet Vidot le lundi (jour de décharge de la directrice)

CE2 : 30 élèves Mmes Desbouvries et Miciak

CE1/CM1: 19 élèves (10/9) Mme Jard

CM1 : 23 élèves Mme Houziaux

CM2 : 27 élèves Mme El Jakani

soit 145 élèves.

3 AVS accompagnent des élèves en situation de handicap Mmes Djenaoussine, Adier et Moneron

Gestion du COVID à l'école élémentaire :

Afin de répondre au mieux aux contraintes du protocole sanitaire qui doit être appliqué dans les écoles, l'organisation de l'école a été revue, elle répondait dès le mois de septembre aux exigences du protocole renforcé applicable depuis le mois de novembre.

Mise en place des horaires échelonnés : L'organisation qui avait été pensée et adoptée, en mai dernier après le confinement, en accord avec la mairie a été remise en place.

Celle-ci permet une meilleure gestion des flux qui sont importants dans notre école du fait d'effectifs importants

A l'extérieur de l'école grâce aux familles qui suivent et respectent les recommandations (ne pas s'attarder lorsqu'on a déposé son enfant, respecter l'horaire de chaque classe)

Proposition de mettre en place un 'point de regroupement' en respectant les gestes barrières (distanciation et port du masque) pour les élèves du dernier créneau horaire du matin (8h40-8h50) devant l'école. Cela afin de rendre service aux parents qui ont des contraintes horaires pour leur travail. Les parents des élèves concernés doivent en informer leur enseignante.

Les élèves seront sous la bienveillance des enseignantes et parents présents dès l'ouverture de l'école.

Un panneau à l'extérieur de l'école sera mis en place pour ces élèves.

Dans l'école en cloisonnant chaque classe, les élèves ne sont jamais mélangés avec une autre classe. La gestion du **lavage de mains** obligatoire est possible du fait des horaires échelonnés. Il était impossible de gérer dans de bonnes conditions l'ensemble des élèves en même temps (77 dans le hall rue du frêne et 69 dans le bâtiment de la cour aux cailloux).

Le lavage de mains est un des points essentiels et contraignants du protocole sanitaire (30 secondes avec savon et séchage avec papier distribué par l'enseignant).

Les travaux des sanitaires des écoles sont prévus par la mairie. Malheureusement, le confinement a retardé les actions prévues.

Les élus restent mobilisés pour les réaliser dès que possible.

Les récréations sont également échelonnées. Pour chaque horaire (ex : le matin 9h45, 10h et 10h15) il n'y a que deux classes en récréation. Chaque classe est dans un espace délimité. Pas d'échange entre les classes.

Echange entre classes : tant que le protocole sanitaire doit être appliqué il ne peut y avoir de chorale ni de décroisement entre les classes.

L'EPS : Un même matériel EPS n'est pas utilisé dans la même journée par différentes classes.

Les RDV avec les parents : Ils se passaient au maximum dans la mini-classe qui est utilisée par le RASED. Les enseignants du RASED désinfectent la table et les chaises après utilisation par un groupe.

Lors d'un RDV avec les parents, l'enseignante désinfectait la table et les chaises avant d'accueillir les parents et après le RDV. Le port du masque était obligatoire pour les RDV et les parents devaient se laver les mains en entrant dans le bâtiment.

Depuis la modification du protocole du mois de novembre, ils ne seront à présent possibles que par téléphone.

La désinfection des locaux est effectuée selon les règles du protocole sanitaire, tous les soirs dès la fin des cours.

Ce qui ne peut être mis en place : La distanciation entre élèves dans les classes. Le dernier lavage de mains qui est à la charge des familles ou du périscolaire (les familles ont été informées).

Le mardi 3 novembre l'infirmière scolaire Mme Michez passera dans toutes les classes pour expliquer aux élèves le bon usage du masque.

2. Règlement intérieur

Le règlement est validé par les participants. Il est inchangé, excepté pour les horaires échelonnés.

Ce règlement intérieur sera collé dans les cahiers de liaison des élèves, il lui sera annexé la charte de la laïcité. Les deux documents devront être lus et signés par les parents.

Le règlement s'impose à toutes les personnes qui fréquentent l'établissement.

La signature du document permet seulement d'informer de sa prise de connaissance.

3. Résultats élection des représentants de parents d'élèves

Rappel des résultats des élections de parents : il y avait 2 listes :

l' APEI (4 sièges titulaires pas de suppléants)

titulaires : Mme Toffin, Mme Jasnin, Mme Hartrel, Mme Médic

Une liste non affiliée à une association avec Mmes Cottonnec et Waflart (2 sièges titulaires pas de suppléants)

Titulaires : Mme Waflart, Mme Cottonnec

237 électeurs inscrits / 120 votants / 117 suffrages exprimés et 3 bulletins nuls donc un taux de participation de 50,63% (61,11 % de votants en 2019).

Le nombre de siège pourvu était de 5, et un siège a été pourvu au pourcentage du plus fort reste (1 poste attribué à l'APEI avec accord des membres du bureau des élections).

4. OCCE

Bilan financier :

Solde créditeur au 31 août 2020 de 3 137,15 €

Bilan des activités :

Vente des photos de classe : 1378,5 € Intervention Lego en décembre : 507,5 € Sortie à Rambouillet : 2467 € (visite + bus)

Différents projets n'ont pu aboutir : Classe découverte, sortie de fin d'année des CE2, CM1, CM2 (sortie à la cité des sciences) en raison du Covid

La gestion de l'OCCE s'est avérée lourde car les contacts avec les différents partenaires (voyagiste, responsable OCCE et assurance) ont été tendus. L'équipe gérant la coopérative de l'école a fait le maximum pour rembourser une partie du voyage aux parents concernés.

Année 2020-2021 :

Régie d'avance par classe : 75 €

Un deuxième remboursement aux familles dont les enfants devaient partir en classe découverte est prévu mais ne couvrira pas la totalité des montants dûs. L'équipe enseignante a décidé de puiser un maximum dans les réserves de la coopérative pour rembourser les parents en attendant des nouvelles de l'avancement de notre dossier auprès de l'assurance.

Une participation à la coopérative est prévue également. Il n'y a pas eu de demande de participation l'an dernier.

5. EPS/Gymnase/Piscine

- **Gymnase** :

Le gymnase ne pourra être utilisé par l'école du fait du contentieux en cours entre la CCPH et l'entreprise qui a effectué les réparations de la toiture.

- **Piscine** :

Les CP/et CE1 : Au 2^{ème} semestre, le vendredi matin du 1^{er} fev au 18 juin 2021 sauf contre-indication du protocole sanitaire qui sera applicable à cette période.

Nous informerons les familles du protocole sanitaire mis en place à la piscine de Houdan.

6 Résultats aux évaluations nationales CP et CE1

Nous n'avons que les résultats pour notre école. Ces évaluations sont un outil pour les enseignants afin de repérer les difficultés, les évaluations ne servent pas à comparer les élèves au niveau nationale.

CP : Cette année, malgré le confinement, les résultats aux évaluations nationales montrent que les élèves de CP ont les prérequis pour acquérir les compétences en français et mathématiques.

Un élève est apparu en difficulté suite aux résultats des évaluations en français et mathématiques. Le RASED suivra cet enfant, ainsi que deux autres qui ont besoin d'un renforcement des compétences dans ces domaines.

En *français*, tous les items ont été majoritairement réussis. La reconnaissance des lettres dans différentes écritures (majuscules d'imprimerie, script, cursive) sera renforcée.

En *mathématiques*, l'item le plus échoué concerne le placement de nombres sur la bande numérique (4 élèves sont concernés). Cet item sera travaillé en atelier régulièrement en classe.

Une autre compétence moins bien réussie concerne la résolution de problèmes. Les représentations mentales d'un énoncé de problème, le traitement de l'information seront également travaillées en rituel régulièrement.

CE1 : Les élèves qui apparaissent en difficultés sont ceux qui avaient déjà été repérés par l'équipe enseignante. Des aides étaient déjà mises en place depuis le CP.

En *lecture et écriture* les résultats sont globalement bons/ Comprendre un texte lu seul ou une phrase lue seul : 53,95 à 100% de réussite.

En *mathématiques*, il y a une bonne connaissance des nombres entiers (lire, écrire, représenter des nombres entiers (entre 75 et 100% de réussite)

De meilleurs résultats pour le repérage sur la droite numérique (43 à 90% de réussite) et la résolution de problèmes (50 à 100% de réussite).

7- Projet label école numérique 2020

Fin juin 2020, notre école avec le soutien de la mairie s'est engagée dans le projet Label école numérique 2020.

Un appel à projet a été fait par l'éducation nationale, celui-ci était destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires.

Notre commune était éligible : - de 3500 habitants et n'appartient pas à une communauté urbaine de plus de 10 000 habitants).

Un soutien financier est accordé : L'état couvre 50% de la dépense engagée par l'école (plafonnée à 7000 € avec un minimum de dépense de 3000 €).

Ce projet va nous permettre de renouveler l'équipement informatique de l'école (2 TNI et la classe mobile remplacée par des tablettes) mais répond aussi aux objectifs suivants :

Objectif 1 : Favoriser l'acquisition des fondamentaux et l'individualisation pédagogique

Objectif 2 : Favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et d'une compétence numériques

Objectif 3 : Permettre d'atteindre « un socle numérique de base » combinant infrastructures, ressources et services numériques

8- Proposition d'activité téléthon APEI

Proposition d'une participation des classes si le téléthon est maintenu.

9- Dates des prochains conseils d'école

Le lundi 27 janvier et le lundi 8 juin.

Signature du président du conseil d'école

CHARGE MARTINE

Signature du secrétaire de la séance